Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260513-AR2025_171-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
2 décembre 2025

N° de la délibération
2025-171

L'an 2025, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 2 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine.

et MM : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, CADIOU Alain, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (5) : BERNARD Joseph à TROADEC Christian, FAUCHEUX Olivier à COUTELLER Serge, BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe

Absents (1) : CLAUDE Mickael

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : PHILIPPE Hervé

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 18 décembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 18 décembre 2025

Fiscalité directe locale : fixation des taux communaux 2026

Rapporteur : Daniel COTTEN

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

En 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2025.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260513-AR2025_171-DE

Taux d'imposition	Taux communaux 2020	Taux départemental 2020	Taux communaux 2021 à 2025	Taux communaux 2026
- Taxe d'habitation	13, 15%	-	13, 15%	13, 15%
- Taxe sur le foncier bâti	16, 08%	15, 97%	36, 05%	36, 05%
- Taxe sur le foncier non bâti	48,50%		48, 50%	48, 50%

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 2 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent les taux d'imposition présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 16 décembre 2025

Le Maire,
Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER
- 29270 -